

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit: SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Autres moyens d'identification

Synonymes: SILICONE RUBBER COMPOUND

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Utilisation industrielle

Restrictions d'emploi: Non connu.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Information du fournisseur : Hexion Canada Inc.
12621 156th Street NW
Edmonton AB T5V 1E1
Canada

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials LLC
260 Hudson River Road
Waterford NY 12188

Personne à contacter : commercial.services@momentive.com
Téléphone : Informations générales
+1-800-295-2392

Numéro de téléphone d'appel d'urgence Fournisseur : CHEMTREC
1-800-424-9300

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Sensibilisateur de la peau

Catégorie 1

Toxique pour la reproduction

Catégorie 1B

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mention d'Avertissement: Danger

Mention de Danger: H317; Peut provoquer une allergie cutanée.
H360; Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage: Garder sous clef.

Evacuation: Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	0 %
Toxicité aiguë, dérmale	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	0 %

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

Substance(s) formée(s) dans les conditions d'utilisation: Génère méthanol pendant le durcissement.

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
hexaméthyl-disilazane	999-97-3	1.8395%
Octaméthyl-cyclotétrasiloxane	556-67-2	1.7%
bisacétylacétonate de dibutyle-étain	22673-19-4	0.4581%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau.

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

- Inhalation:** En cas d'inhalation, transporter la victime a l'air frais; si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de preference la reanimation bouche a bouche. Si la victime respire difficilement, donner de l'oxygene. Appeler un medecin.
- Contact avec la Peau:** Pour nettoyer la peau, enlever toute trace de produit avec un chiffon sec ou des essuie-tout, puis laver a l'eau et au savon.
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire:** en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

- Symptômes:** Aucune information disponible.
- Dangers:** Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

- Traitement:** Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucune information disponible.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Tous les agents extincteurs sont recommandés.

Moyens d'extinction inappropriés: jet d'eau

Dangers spécifiques dus au produit chimique: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome, a pression positive, homologue par le NIOSH/MSHA et muni d'une masque complet et ils doivent porter un vetement protecteur complet.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Le produit dégage du méthanol lors de l'application ou de la vulcanisation. (méthanol TLV = 200 ppm). Le produit dégage de l'ammoniac au cours de l'application ou de la vulcanisation. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever ses lentilles de contact avant de manipuler le produit. Retirer les lentilles de contact avant d'utiliser du mastic. Ne pas manipuler les verres jusqu'à ce que toute l'étanchéité a été nettoyée au doigt et des mains. Le mastic résiduel peut demeurer sur les doigts pendant plusieurs jours et le transfert aux lentilles, ce qui entraîne une irritation des yeux.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer, gratter, ou absorber avec un produit inerte et déposer dans un contenant avant de jeter aux rebut. Nettoyer les passages pour piétons avec un détergent pour réduire les risques de chute. Porter l'équipement de sécurité recommandé (voir la section équipement de protection).

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

La sensibilité aux décharges d'électricité statique est improbable.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver hors de la portée des enfants.

Conditions de stockage:

Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
bisacétylacétate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	0.2 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
bisacétylacétate de dibutyle-étain - en Sn	STEL	0.2 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	0.1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
bisacétylacétate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m ³	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
	STEL	0.2 mg/m ³	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
bisacétylacétate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
bisacétylacétate de dibutyle-étain - en Sn	8 HR ACL	0.1 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	0.2 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

bisacétylacétonate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	0.2 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
bisacétylacétonate de dibutyle-étain - en Sn	STEL	0.2 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
	TWA	0.1 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
MÉTHANOL (Méthanol: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	15 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2015)

Contrôles Techniques Appropriés

Assurer une ventilation efficace.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: La ventilation et d'autres moyens techniques seront utilise esde preference pour controler l'exposition. Il pourrait etrenecessaire d'utiliser un dispositif de protection respiratoire dans des situations inhabituelles ou des situations d'urgence.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à écrans latéraux

Protection de la Peau Protection des Mains: Gants de tissu.

Protection de la peau: Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection Respiratoire: En cas d'exposition superieure aux limites permises ou d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil de protection respiratoire homologue par le NIOSH/MSHA. Dans des situations exceptionnelles ou des situations d'urgence, il peut etre necessaire de porter un appareil de protection respiratoire a adduction d'air. Les appareils de protection respiratoire doivent etre fournis conformement a la reglementation de l'OSHA (voir 29 CFR 1910.134).

Mesures d'hygiène: Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État: solide

Forme: solide

Couleur: Incolore

Odeur: Ammoniac.

Seuil de perception de l'odeur: Aucune information disponible.

pH: non applicable

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	> 93.3 °C (estimé)
Taux d'évaporation:	< 1
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	< 1 hPa
Densité de vapeur:	> 1
Densité:	env. 1.035 g/cm ³
Densité relative:	1.03
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Négligeable
Solubilité (autre):	Toluene
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	non applicable
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
VOC:	34 g/l ;

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Pas de réaction dangereuse si utilisé selon les recommandations.
Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à Éviter:	Aucuns connus.
Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
Produits de Décomposition Dangereux:	Ammoniac. Dioxyde de carbone Dioxyde de silicium. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion:	Aucune information disponible.
Inhalation:	Aucune information disponible.

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Ingestion: Aucune information disponible.

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél : 47,295.46 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 16,308.78 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 597.99 mg/l

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane CL50 (Rat): 36 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Aucun composant cancérigène identifié

Cancérogènes selon l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène)
Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476): négatif (non mutagène)

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Aberration chromosomique (Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Inhalation (Rat, mâle et femelle): négatif (négative)

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane**SCS2811 TRANSLUCENT 12C**

Ingestion d'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) : les rongeurs gavés oralement avec de fortes doses d'octaméthylcyclotétrasiloxane (1 600 mg/kg/j pendant 14 jours) présentent une augmentation du poids du foie supérieure à celle d'animaux témoins non exposés, en raison d'une hyperplasie hépatocellulaire (accroissement du nombre de cellules hépatiques d'apparence normale) ainsi que d'une hypertrophie hépatocellulaire (augmentation de la taille des cellules). Inhalation : dans les études par inhalation, les femelles des rongeurs de laboratoire exposées à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (300 ppm, 5 jours par semaine, pendant 90 jours) ont présenté une augmentation du poids du foie comparé aux animaux témoins non exposés. Une fois l'exposition stoppée, les poids des foies sont redevenus normaux. L'examen microscopique des cellules hépatiques n'a révélé aucun indice de pathologie. Cette réaction chez le rat, qui n'affecte pas la santé de l'animal, est bien documentée et largement reconnue. Elle est liée à une augmentation des enzymes hépatiques qui métabolisent et éliminent une substance du corps. L'augmentation du poids du foie est réversible même lorsque l'exposition à D4 se poursuit. Ce résultat n'a pas d'effet défavorable, mais est considéré comme une modification adaptative naturelle chez les rats et ne présente aucun risque pour l'homme. Les études par inhalation recourant à des lapins et cobayes de laboratoire n'ont révélé aucun effet sur les poids des foies. Les expositions par inhalation typiques d'une utilisation industrielle (5 – 10 ppm) n'ont révélé aucun effet toxique chez les rongeurs. Des études sur la reproduction destinées à déterminer la plage ont été réalisées (inhalation par tout le corps, 70 jours avant l'accouplement, via l'accouplement, la gestion, la lactation) avec D4. Les rats ont été exposés à des doses de 70 et 700 ppm. Dans le groupe des 700 ppm a été constatée une diminution statistiquement significative de la taille moyenne de la portée et des sites d'implantation. Aucun signe clinique lié à D4 n'a été observé chez les petits et aucune pathologie liée à l'exposition n'a été constatée. Les résultats intermédiaires livrés par une étude de la reproduction chez deux générations de rats exposés à 500 et 700 ppm de D4 (inhalation par tout le corps, 70 jours avant l'accouplement, pendant la période d'accouplement, de gestation et de lactation) ont révélé une diminution statistiquement significative du nombre moyen de sujets vivants de la portée, ainsi qu'un allongement des durées de mise-bas (dystocie). Ces résultats n'ont pas été observés chez les animaux exposés aux dosages de 70 et 300 ppm. Des recherches complémentaires de grande envergure ont montré que la manière dont D4 agit sur les rats est différente de celle dont la substance agit sur les êtres humains, et que par conséquent ces résultats n'indiquent pas que D4 constitue un risque pour l'homme. Les données d'une étude combinée de chronicité/cancérogénicité menée sur deux ans, au cours de laquelle des rats ont été exposés à D4 par inhalation, ont montré une augmentation statistiquement significative d'une tumeur utérine bénigne chez les rats femelles exposés au niveau le plus élevé - un niveau largement supérieur aux faibles niveaux auxquels les consommateurs ou travailleurs sont susceptibles d'être exposés. Les membres d'un panel d'experts formé de scientifiques indépendants ayant examiné les résultats de ces travaux s'accordent pour dire que les résultats de l'étude sur deux ans découlent d'un processus biologique propre aux rats et qui n'est pas pertinent pour les êtres humains. Par conséquent, cet effet observé n'est pas indicatif d'un risque potentiel pour l'homme. Dans les études de toxicité accompagnant la phase de développement, des rats et lapins ont été exposés à D4 à des concentrations atteignant respectivement 700 et 500 ppm. Aucun effet tératogène (malformations à la naissance) n'a été observé dans aucune de ces études.

12. Informations écologiques**Écotoxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:**

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):
Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane 3.7 % (29 d, 310 Ready Biodegradability - CO₂ in Sealed Vessels
(Headspace Test)) Non facilement biodégradable.

Rapport DBO/DCO
Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s):
Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 12.40

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)
Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

hexaméthyl-disilazane Aucune information disponible.

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane Aucune information disponible.

bisacétylacétonate de Aucune information disponible.

dibutyle-étain

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

13. Considérations relatives à l'élimination

- Informations générales:** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols.
- Instructions pour l'élimination:** Elimner en respectant les reglements existants
- Emballages Contaminés:** Aucune information disponible.

14. Informations relatives au transport

- Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)**
Non réglementé.
- IMDG**
Non réglementé.
- IATA**
Non réglementé.
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 MÉTHANOL

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI Non réglementé

CA CDSII Non réglementé

CA CDSIII Non réglementé

CA CDSIV Non réglementé

CA CDSV Non réglementé

CA CDSVII Non réglementé

CA CDSVIII Non réglementé

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Réglementations de contrôle des précurseurs

Non réglementé

Statut aux inventaires:

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Liste des substances existantes UE:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).
China Inventory of Existing Chemical Substances:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Liste TSCA:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.	Remarques: Aucun(e).

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication:	02/05/2018
Date de Révision:	Aucune information disponible.
Version n°:	2.0
Autres Informations:	Contient de l'octaméthylcyclotétrasiloxane qui peut causer, selon des données provenant d'études sur des animaux, des effets sur la

SCS2811 TRANSLUCENT 12C

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Contient de l'octaméthylcyclotétrasiloxane qui peut causer, selon des données provenant d'études sur des animaux, des effets sur la reproduction. Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, *, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.